



AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

Délibération n° CA-2025-04

Portant mise à jour de l'organigramme de l'Agence technique départementale de l'Yonne

Date de convocation : 14/03/2025

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Collège des Conseillers Départementaux

Présents

- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;
- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;

Excusés

- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jean-Pierre RAOUL, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;

Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents

- M. Dominique CHARPENTIER, Commune de Saint-Fargeau ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Gilles SACKPEPEY, Commune d'Étivey ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;

Excusés

- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les articles 14 et 15 des statuts de l'Agence technique départementale de l'Yonne votés par délibération n° AG-2015-01 de l'assemblée générale de l'ATD ;

Vu la délibération n° CA-2015-07 par laquelle le Conseil d'administration a créé le tableau des emplois ;

Vu la délibération n°CA-2021-09 du 13 décembre 2021 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Agence technique départementale de l'Yonne en la personne de Monsieur Jérôme Delavault ;

Vu l'arrêté n°DAJ_2025_091 du 31/01/25, portant désignation de Monsieur Jérôme DELAVault, Conseiller Départemental de Briennon-sur-Armançon, pour représenter le Président du Conseil Départemental de l'Yonne au sein l'Agence Technique Départementale ;

Vu les délibérations n° CA-2016-07, n° CA-2016-24, n° CA-2017-08, n° CA-2017-16, n° CA-2018-07, n° CA-2018-22, n° CA-2019-15, n° CA-2021-14, n° CA-2022-08, n° CA-2023-05, n° CA-2023-21, n° CA-2024-04 et CA-2025-03 par lesquelles le Conseil d'administration a modifié le tableau des emplois ;

Vu les délibérations n° CA-2016-08, n° CA-2017-07, n° CA-2017-17, n° CA-2018-06, n° CA-2018-21, n° CA-2019-13, n° CA-2021-06, n° CA-2021-13, n° CA-2022-07, n° CA-2022-13, n° CA-2023-04, n° CA-2023-20, n°CA-2024-03 et CA-2024-18 par lesquelles le Conseil d'administration de l'ATD a été informé des mouvements de personnels et/ou de la mise à jour de l'organigramme de l'ATD ;

Considérant que le Conseil d'administration peut délibérer valablement dans la mesure où le quorum fixé à 10 membres est atteint.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

- Est informé de la mise à jour de l'organigramme de l'ATD, joint à la présente, par la création d'un poste de chargé(e) d'opération en eau et assainissement au sein du pôle assainissement de l'ATD, portant à 3 les effectifs de chargées d'opérations en eau et assainissement de l'ATD.

Auxerre, le 10 AVR. 2025
Le Président
du Conseil d'administration de
l'Agence technique départementale,

Jérôme DELAVault



Monsieur le directeur de l'Agence technique départementale de l'Yonne est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale au 22 rue d'Assas – 21 000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr>.

– Transmis au représentant de l'État le : 15 AVR. 2025
– Notifié aux intéressés le : 15 AVR. 2025

ORGANIGRAMME

